



### Cochon grillé

Devant le succès du repas suivi d'un après midi dansant l'année dernière, le comité des fêtes, en partenariat avec la Municipalité, récidive cette journée festive le **dimanche 24 juin à 12h00**. Ce repas, où chacun pourra danser s'il le souhaite, sera animé par un orchestre de qualité. Un cochon sera grillé sur place. Le repas se compose ainsi : apéritif - entrée- cochon grillé/ratatouille-fromage - dessert. Le tout pour la modique somme de 15€ Il sera possible de commander un repas enfant (pour les moins de 12 ans) sur inscription au prix de 7,50€ La réservation étant obligatoire (au plus tard le 22 juin) et les places limitées, il est prudent de s'inscrire le plus tôt possible après 18h00 au :

**02 37 48 40 56**



### Exposition de peinture

Une exposition de peinture aura lieu du 22 au 30 septembre à l'E.S.C. Trois peintres vous feront découvrir leur univers. Venez admirer ces œuvres et enrichir votre culture personnelle.

**Entrée libre.**

de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

### Don du sang :

Une collecte de sang, organisée par l'Etablissement Français du Sang (E F S), aura lieu les

**Lundi 10 Septembre 2012**

**Lundi 12 Novembre 2012**

entre 15 H et 19 H à l'Espace Socioculturel de BREZOLLES.

### Forum des Associations

Ce rendez-vous, devenu incontournable, permet à chacun de découvrir les différentes associations brezolliennes et d'avoir l'opportunité de s'inscrire à chacune d'entre elles. Cette année, quelques associations sont venues enrichir le tissu associatif de notre Commune..

**Samedi 08 septembre**

De 13h30 à 18h00

### Cinéma à Brezolles

Notre commune a été retenue pour accueillir, cet été, **une séance de cinéma en plein air** dans le cadre de l'opération « Passeurs d'images ». Cette séance se déroulera le **jeudi 5 juillet** vers 22h sur la terrasse de l'Espace socioculturel. Un cinéma en plein air nécessite un minimum d'obscurité ce qui explique l'heure tardive de la projection. Le choix du film sera défini prochainement et vous en serez informés. Venez nombreux profiter de cette projection dont l'**entrée sera gratuite.**



### Rappel des différentes manifestations

**Vendredi 8 juin :** Audition A.B.E.M. à l'E.S.C.

**Vendredi 22 juin :** Spectacle de fin d'année organisé par AB théâtre à l'E.S.C.

**Dimanche 24 juin:** Cochon grillé à l'E.S.C.

**01 juillet :** Vide greniers organisé par Hameçon brezollien face à l'arsenal

**Vendredi 13 juillet :** Retraite aux flambeaux, feu d'artifice aux étangs

**16 au 23 juillet :** Animations sportives d'été

**29 juillet :** course cycliste-prix de la ville de Brezolles de 09h00 à 19h00

**Samedi 8 septembre :** Forum des associations à l'E.S.C.

**Samedi 8 septembre :** Nettoyage rivière organisé par l'Hameçon brezollien

## SUGGESTIONS

N'hésitez pas à nous envoyer vos suggestions soit par courrier, soit en déposant cet encart dans la boîte aux lettres de la Mairie soit par courriel sur l'adresse suivante: [adjoint-brezolles@orange.fr](mailto:adjoint-brezolles@orange.fr)

### QUESTIONS OU SUGGESTIONS

#### Comité de rédaction

Loïc BARBIER  
Nicole BARBOT  
Claude BERNARD  
Pascal BOUDON  
Françoise COUTAND  
Béatrice GALLET  
Jean-Luc JOUANIGOT



BREZOLLES: N° 14 Juin 2012

Site internet: [www.brezolles.fr](http://www.brezolles.fr)



Mairie de BREZOLLES

Département de l'Eure et Loir - Arrondissement de Dreux  
Canton de Brezolles

### **AVIS AU PUBLIC**

#### **COMMUNE DE BREZOLLES (28270)**

OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET SUR LA MISE EN PLACE D'UN PERIMETRE DE PROTECTION MODIÈRE DE L'ÉGLISE SAINT NICOLAS

Par arrêté n° 2012/50 du 21 mai 2012,

Le Maire de BREZOLLES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) et sur la mise en place d'un périmètre de protection modifié de l'église Saint Nicolas du lundi 11 juin 2012 au mercredi 11 juillet 2012.

A cet effet, Monsieur Dominique FORTEAU, géomètre, domicilié à ANET (28260) 13 rue Delacroix, a été désigné par le Président du tribunal administratif d'Orléans comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de BREZOLLES du lundi 11 juin 2012 au mercredi 11 juillet 2012, aux jours et heures habituels d'ouverture:

Lundi : 8H - 12H / 13H30 - 17H  
Mardi, mercredi, jeudi: 8H30 - 12H / 13H30 - 17H  
Vendredi : 8H30 - 12H / 13H30 - 16H30

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra en Mairie les jours et heures suivants :

Mardi 12 juin 2012 de 9H à 12H  
Vendredi 22 juin 2012 de 14H à 16H30  
Jeudi 28 juin 2012 de 9H à 12H  
Lundi 09 juillet 2012 de 14H à 17H.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan local d'urbanisme et sur la mise en place d'un périmètre de protection modifié pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire,

Hubert HÉRIOT

1 rue notre Dame- 28270 BREZOLLES - Tel 02.37.48.20.45 Fax 02.37.62.42.22  
Site : [www/brezolles.fr](http://www.brezolles.fr) - E-mail : [mairie.brezolles@wanadoo.fr](mailto:mairie.brezolles@wanadoo.fr)

### Compost, environnement et jardinage.

En mars 2011, la municipalité, en association avec le SYROM, a effectué une distribution gratuite de composteurs. Il est temps de procéder à l'ouverture et l'examen du compost obtenu. Si la couleur est trop claire, le compost n'est pas mûr. Par contre si la mixture tire au noir, il est temps de l'utiliser, ou de le stocker (en sac à l'abri de la pluie). Il faut d'abord le tamiser (grillage à poule). Pour une plantation, la quantité moyenne de compost est de 1 kg par m2, voire beaucoup plus au pied de jeunes arbres.

Bon jardinage...



### Pollution sonore et civisme.

Afin de respecter le repos de tous et de préserver de bonnes relations de voisinage, il est rappelé que l'usage d'engins bruyants de bricolage et de jardinage (tondeuses, débroussailluses, tronçonneuses et autres outils à moteur) est réglementé (arrêté préfectoral du 13 déc. 1992):

- jours ouvrables de 8H30 à 12H et de 14H30 à 19H;

- samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H;

dimanche et jours fériés de 10H à 12h.

**Merci de respecter ces règles élémentaires de civisme.**

### VOIRIE

La réfection des trottoirs s'est poursuivie avenue Charles de Gaulle avec un goudronnage sur les deux côtés. Par contre, rue de Saint Rémy, seul un côté est réalisé pour le moment. Pour des raisons budgétaires, une nouvelle tranche de travaux sera reconduite ultérieurement.



La commune a fait installer un défibrillateur à côté de la pharmacie. En cas de souci, sachez qu'il peut sauver une vie et que son utilisation reste à la portée de tous.

Imprimé par nos soins — Ne pas jeter sur la voie publi-

## RÉFORME TERRITORIALE

La réforme territoriale de décembre 2010 avait pour buts principaux :

- **Le rattachement à des communautés de communes existantes, les quelques communes encore isolées** (ex. : Ormoy),
- **La rationalisation des périmètres des communes existantes,**
- **La suppression des syndicats devenus inutiles.**

Pour réaliser cette réforme, Monsieur le Préfet d'Eure et Loir, comme dans tous les départements de France a :

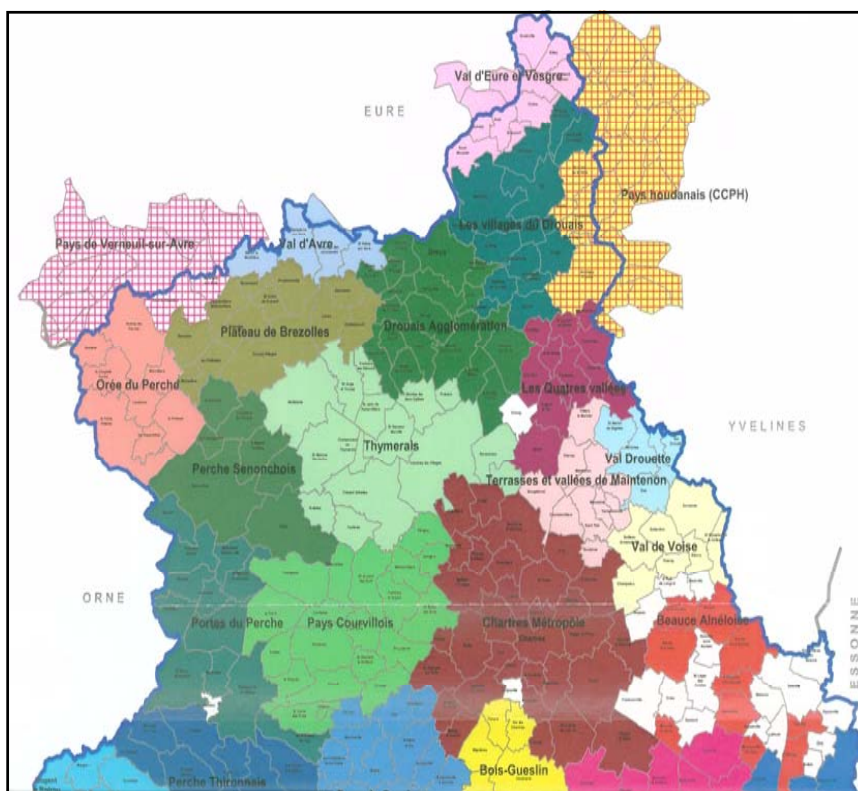
- **Créé une commission spéciale : CDCI** composée de 43 membres élus pour l'Eure et Loir, **chargée de donner son avis sur les projets** résultant de la réforme proposée,
- **Proposé une nouvelle organisation territoriale des communautés de communes sur l'ensemble des territoires .**

Après une première phase de consultation du Préfet auprès des collectivités concernées avant l'élaboration de son projet, vers le mois de mai 2011, le projet préfectoral a été diffusé et les premières réunions de la CDCI ont été organisées ; elles se sont tenues régulièrement à Chartres sous la présidence du Préfet jusqu'au 16 décembre dernier.

Dans cette dernière période, sur l'initiation du Conseil Général, un amendement a été proposé à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir en vue de modifier le schéma proposé pour l'arrondissement de Dreux et plus particulièrement pour l'ensemble des communautés de communes et Dreux Agglo compris à l'intérieur du périmètre du Pays Drouais.

Ce territoire d'une population de plus de 100000 habitants comporte :

- Le Plateau de Brezolles,**
- Le Val d'Avre (COVAL),**
- Le Val d'Eure et Vesgre,**
- Les Villages du Drouais,**
- Le Thymerais,**
- Dreux Agglo.**



### Un territoire multipolaire

Ce territoire, par sa fonction aux franges de l'Île de France, à proximité de Chartres Métropole qui d'ores et déjà regroupe plus de 100000 habitants avec un développement économique vigoureux, susceptible également de subir la concurrence d'un grand Evreux, a décidé de saisir l'opportunité de cette réforme territoriale pour étudier les atouts d'un développement économique et de la formation tout en préservant l'acquis des communautés actuelles en terme de services offerts à la population – petite enfance, enseignement, personnes âgées, sport et culture ...

Ce périmètre devra permettre la reconnaissance du regroupement d'entités diverses à savoir, **une ville centre** (Dreux), formant une unité urbaine avec Vernouillet, **des bourgs centres et chefs-lieux de cantons possédant le caractère de pôles de vie locaux, ou de bassins de vie primaires**, avec des services déjà structurés ( écoles et collèges, EHPAD, services, commerces, emplois ...) **et des communes rurales déjà regroupées autour de ces pôles de vie locaux.**

Ceci définit d'emblée un **territoire multipolaire** qui doit notamment être **respectueux des spécificités locales rurales et agricoles du territoire dans son ensemble.**

### Une gouvernance respectueuse de la richesse de cet équilibre territorial.

La gouvernance devra être structurée de telle manière que toutes les composantes soient représentées et puissent être entendues, afin de porter un projet d'avenir en misant notamment sur nos complémentarités.

Une attention particulière sera réservée à la participation délibérative des communes aux prises de décision.

Le dialogue entre l'exécutif de cette communauté d'agglomérations du pays Drouais et les territoires qui la composeront se devra d'être collégial et permanent.

Ceci implique que, outre l'existence de services centraux installés pour des raisons évidentes à Dreux, des services décentralisés de proximité devront être maintenus et soutenus dans les différents pôles d'animation du territoire.

Pour la mise en œuvre de ce mode de coopération ambitieux, les élus du territoire ont souhaité à la fois :

En arrêter le principe, dans le cadre du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), prendre pour sa mise en œuvre, **le temps nécessaire, pour se donner les moyens de prolonger la réflexion avec l'ensemble des communes et EPCI concernés, aux fins de donner consistance à ce projet, qui pourra prendre forme à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

Au terme de ce délai d'étude, avant de prendre un arrêté de périmètre, le Préfet consultera chaque communauté de communes sur son intention.

Ainsi un **comité de pilotage**, composé des présidents et présidentes des communautés de communes et d'agglomération, des conseillers généraux du secteur, d'un conseiller régional, animé par le président du Pays Drouais avec la participation de Monsieur le Sous - Préfet de l'arrondissement de Dreux, se réunit tous les 15 jours au siège du Pays Drouais à Chérisy et vient de désigner un bureau d'études qui est chargé d'étudier les questions juridiques, financières, fiscales et d'information des élus et de la population.

Il est indispensable de préciser que **le texte de l'amendement adopté à l'unanimité moins une abstention, prévoit que Monsieur le Préfet au terme des études et préalablement à la fixation du périmètre concerné par cet éventuel rapprochement des 6 EPCI actuelles, recueillera l'accord express de chaque communauté concerné avant de l'intégrer dans le périmètre de la grande agglomération du Pays Drouais.**

Comme vous le constatez notre secteur a choisi de prendre une position active dans cette démarche qui touche tout le pays, sans préjuger des conclusions positives ou négatives de l'étude de ce vaste projet.

Texte de M. Jean-Paul SORAND—Président de la C.C.P.B.

### ANIMATIONS SPORTIVES D'ÉTÉ

Comme chaque été depuis 4 ans, une animation d'été en milieu rural doit se dérouler pour les jeunes de 10 à 17 ans chaque après midi de 14 h à 18 h du **16 au 20 juillet 2012.**

Organisée par le Conseil Général, en partenariat avec la CCPB et Profession sport, cette opération propose des activités sportives totalement gratuites. Elles sont proposées en fonction des disponibilités de matériel et d'encadrement : Roller, tir à l'arc, Full contact, tir laser, ping pong, .... Elle doit permettre la découverte d'activités sportives nouvelles.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

La Communauté de Communes du Plateau de Brezolles  
10, avenue du Général de Gaulle  
28270 BREZOLLES  
**Tél.: 02.37.48.29.91**

### ACCUEIL DE LOISIRS

Ouvert à tous les enfants à partir de 3 ans, des activités sont proposées du 06 juillet au 03 août 2012.

L'inscription doit être réalisée au plus tard le 05 juillet.

Les tarifs sont à calculer selon l'avis d'imposition.

Thèmes des vacances:

**Pour les moins de 6 ans :** la tête dans les nuages

**Pour les plus de 6 ans :** Raid aventure

Une grande sortie par semaine.

Horaires de 07h30 à 18h00

Du lundi au vendredi

Renseignements au :

**02 37 41 44 05**